

Les médecins réclament une hausse rapide de leurs tarifs

SANTÉ En Valais, l'adaptation du point Tarmed reste dans l'impasse. La Société médicale du Valais tire la sonnette d'alarme et appelle à trouver rapidement une solution pour faire face à la pénurie de médecins.

PAR PATRICK.FERRARI@LENOUVELLISTE.CH

« Nous sommes fâchés avec la décision du Tribunal administratif fédéral (TAF) », lance Dominique Sierro, secrétaire général de la Société médicale du Valais (SMVS). En conférence de presse, hier après-midi à Sion, l'avocat a vertement critiqué le cœur de ce jugement et ses implications pour les praticiens du canton. Fin juin, le TAF, tout en admettant partiellement le recours de l'association des médecins valaisans, a en effet renvoyé la question de la tarification médicale cantonale au Conseil d'Etat.

Bloqué à 82 centimes

Cette décision a pour conséquence de prolonger le blocage de la valeur du point Tarmed extra-hospitalière, qui fixe le tarif des prestations médicales en cabinet à un niveau bien trop bas selon la SMVS. 82 centimes au lieu des 91 centimes réclamés par les médecins valaisans à l'époque des négociations.

« Face à la pénurie actuelle de médecins de premier recours, ce blocage est alarmant et inadmissible », assure Monique Lehky Hagen présidente de la Société médicale du Valais. « On veut que le public prenne conscience de la situation. Il faut faire quelque chose sinon on va droit dans le mur. »

Le sentiment d'une «mission impossible»

Pour mieux comprendre, rebobinons le fil de cette affaire. En 2017, suite à l'échec des négociations tarifaires entre la



L'adaptation des tarifs médicaux valaisans est urgente selon la faitière des médecins du canton. (Image d'illustration) SABINE PAPILLOU/ A

Société médicale du Valais et les assureurs maladie, le Conseil d'Etat est chargé de fixer la valeur du point Tarmed valaisan. En décembre 2018, il arrête le montant de 84 centimes au lieu des 82 centimes en vigueur jusque-là. La plupart des assureurs l'estiment trop haut, la SMVS le considère trop bas. Résultat:

la tarification est contestée devant le Tribunal administratif

fédéral, qui vient de renvoyer la balle au Conseil d'Etat pour une nouvelle décision, sans leur transmettre de marche à suivre. « A force, on se demande si fixer cette valeur est en fait une mission impossible », lance Monique Lehky Hagen.

Plus de travail et moins de revenus qu'ailleurs

Pourtant, selon la présidente des médecins, le moment est

crucial et l'adaptation tarifaire plus que nécessaire face à la pénurie de médecins « actuelle et annoncée » en Valais et confirmée par les chiffres de l'Observatoire suisse de la santé.

Car, si le canton n'est « plus attractif pour les jeunes médecins », c'est en partie à cause de la valeur de son point Tarmed. « Le plus bas de Suisse », martèle Dominique Sierro. Dans le Jura, il atteint 98 centimes, et à

Neuchâtel, il est fixé à 91 centimes selon les chiffres transmis par la SMVS.

L'association relève que le revenu des médecins valaisans stagne, alors que dans le même temps, toutes les charges courantes, salariales et sociales pesant sur les cabinets ne font que grimper et que le besoin en soins extra-hospitaliers augmente. Résultat, les praticiens valaisans, selon leur

spécialité, travaillent entre 20 et 50% de plus que la moyenne suisse.

Qualité de la prise en charge menacée

« Cette évolution préoccupante menace la qualité de la prise en charge des patients », insiste Monique Lehky Hagen. Elle illustre son propos par un exem-



« Face à la pénurie actuelle de médecins de premier recours, ce blocage est alarmant et inadmissible. »

MONIQUE LEHKY HAGEN
PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE
DU VALAIS

ple: « Dans le Haut-Valais, il faut attendre cinq à six mois pour pouvoir se soumettre à une coloscopie non urgente. »

Après plus d'une heure d'argumentation, les représentants de la Société médicale du Valais appellent finalement le monde politique et les assureurs à trouver rapidement une solution pragmatique, consensuelle et fair-play « pour corriger enfin et rapidement la valeur valaisanne extra-hospitalière du point Tarmed historiquement trop basse ».

Le dossier est donc à nouveau sur la table du Conseil d'Etat. Le délai pour une nouvelle décision n'est pas connu.